



ATTESTATION DE CONFINEMENT DES RISQUES BIOLOGIQUES

Obligatoire pour toutes les demandes concernant des recherches impliquant l'utilisation de matériel à risques biologiques nécessitant un confinement, telles que :

- La manipulation de molécules d'ADN produites par recombinaison;
- La manipulation d'organismes (bactéries, mycètes, virus, parasites, etc.) ou de leurs toxines ou des matières contenant ou susceptibles de contenir ces organismes (exemples : cultures cellulaires, tissus, spécimens de diagnostic, sang et ses composantes) dont il a été démontré ou qu'il y a des motifs de croire qu'ils provoquent la maladie chez l'humain ou l'animal ou qu'ils peuvent nuire à l'environnement.

Titre du projet : _____

Responsable : _____

Établissement : _____

Ce projet impliquera l'acquisition de pathogènes et/ou de toxines : Oui Non

- o Si vous avez déjà en votre possession les pathogènes et/ou les toxines, assurez-vous de ne pas contrevenir aux conditions inscrites sur les documents de l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) et/ou de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA).
- o Une copie de ces documents (demande et permis d'importation, lettre de transfert, liste de vérification, etc.) doit être envoyée au Comité.

DÉCLARATION

Le Comité universitaire de gestion des risques biologiques de l'Université Laval a étudié la demande de financement de la recherche proposée et a convenu que la recherche respectera le niveau de confinement _____ conformément aux

- o « Normes et lignes directrices canadiennes sur la biosécurité, 1^{re} Édition », ASPC et ACIA
- o « Normes relatives au confinement des installations manipulant des phytoravageurs », ACIA
- o « Normes relatives au confinement des installations manipulant des agents pathogènes d'animaux aquatiques », ACIA

Signature du responsable du projet

Date

Signature du délégué de l'établissement en matière
de recherche comportant des risques biologiques

Date

IMPORTANT : Toutes les personnes impliquées dans la manipulation de matériel à risques biologiques de ce projet doivent obligatoirement suivre la formation « Biosécurité en laboratoire ». Prière de vous inscrire à cette adresse : <http://www.ssp.ulaval.ca/matieres-dangereuses/risques-biologiques/formations/>

Remarque

